

PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES TEXTES REGIONAUX POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18.12.2025

Sommaire	p.1
Annexe 8 aux RG LFN – STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS	p.2
Règlement des championnats Régionaux Seniors	p.6

ANNEXE 8 – STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS

Origine : Commission Régionale du Statut des Educateurs

Exposé des motifs : faire concorder les obligations en matière de diplôme avec les nouvelles formations dispensées se substituant aux anciennes.

Avis du Comité de Direction : Favorable

Date d'effet : 1^{er} juillet 2026

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 5 - Obligation de diplôme pour l'encadrement technique des équipes</p> <p><u>Compétitions masculines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Championnat Senior Régional 3 Un entraîneur titulaire au minimum du CFF3 ; • Championnat U18 Régional 2 ou Régional 3 Un entraîneur titulaire au minimum du CFF3 ou CFF2 ; • Championnat U16 Régional 2 Un entraîneur titulaire au minimum du CFF3 ou CFF2 ; • Championnat U15 Régional 1 ou Régional 2 Un entraîneur titulaire au minimum du CFF2 ; • Championnat U14 Régional Un entraîneur titulaire au minimum du CFF2, sous contrat ou sous bordereau de bénévolat ; (constitue une des conditions de participation au championnat régional U14, cf. article 7 du Règlement de l'épreuve). 	<p>Article 5 - Obligation de diplôme pour l'encadrement technique des équipes</p> <p><u>Compétitions masculines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Championnat Senior Régional 3 Un entraîneur titulaire au minimum du CFF3 ou DF COACH SENIORS ; • Championnat U18 Régional 2 ou Régional 3 Un entraîneur titulaire au minimum du CFF3 ou CFF2 ou DF COACH JEUNES ; • Championnat U16 Régional 2 Un entraîneur titulaire au minimum du CFF3 ou CFF2 ou DF COACH JEUNES ; • Championnat U15 Régional 1 ou Régional 2 Un entraîneur titulaire au minimum du CFF2 ou DF COACH JEUNES ; • Championnat U14 Régional Un entraîneur titulaire au minimum du CFF2 ou DF COACH JEUNES, sous contrat ou sous bordereau de bénévolat ; (constitue une des conditions de participation au championnat régional U14, cf. article 7 du Règlement de l'épreuve).
<p><u>Compétitions féminines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Championnat féminin Seniors Régional 1 Un entraîneur titulaire au minimum du CFF3 ; • Championnat féminin Seniors Régional 2 Un entraîneur titulaire au minimum d'un module de formation (de U9 à Seniors) ; • Championnat féminin U18 F Régional Un entraîneur titulaire au minimum d'un module de formation (de U9 à Seniors) ; • Championnat féminin U16 F Régional 	<p><u>Compétitions féminines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Championnat féminin Seniors Régional 1 Un entraîneur titulaire au minimum du CFF3 ou DF COACH SENIORS ; • Championnat féminin Seniors Régional 2 Un entraîneur titulaire au minimum d'un module de formation (de U9 à Seniors) ou CFI SENIORS ; • Championnat féminin U18 F régional Un entraîneur titulaire au minimum d'un module de formation (de U9 à Seniors) ou CFI U14/U19 ;

Un entraîneur titulaire au minimum d'un module de formation (de U9 à Seniors) ;	<ul style="list-style-type: none"> • Championnat féminin U15 F régional <p>Un entraîneur titulaire au minimum d'un module de formation (de U9 à Seniors) ou CFI U14/U19 ;</p>
<u>Compétitions Futsal</u> <ul style="list-style-type: none"> • Championnat Futsal Régional 1 <p>Un entraîneur titulaire au minimum du CFFB est préconisé.</p>	<u>Compétitions Futsal</u> <ul style="list-style-type: none"> • Championnat Futsal Régional 1 <p>Un entraîneur titulaire au minimum du CFFB ou CFI FUTSAL CERTIFIE est préconisé.</p>

Article 9 – Tableau Général des obligations des clubs – Compétitions masculines

CATEGORIE	NIVEAU	OBLIGATION MIN	LICENCE DELIVREE
Seniors	Ligue 1	Titulaire du BEPF	Technique Nationale
Seniors	Ligue 2	Titulaire du BEPF	Technique Nationale
Seniors	National 1	Titulaire du BEPF	Technique Nationale
Seniors	National 2	Titulaire du DES ou BEES2	Technique Nationale
Seniors	National 3	Titulaire du DES ou BEES2	Technique Nationale
Seniors	Régional 1	Titulaire du BEF	Technique Régionale
Seniors	Régional 2	Titulaire du BEF	Technique Régionale
Seniors	Régional 3	Titulaire du CFF3 ou DF COACH SENIOR	Educateur Fédéral
U19	National U19 (1)	Titulaire du DES ou BEES2	Technique Nationale
U19	National U19 (2)	Titulaire du BEF	Technique Régionale
U18	Régional 1	Titulaire du BMF	Technique Régionale
U18	Régional 2	Titulaire du CFF3 ou CFF2 ou DF COACH JEUNES	Educateur Fédéral
U17	National U17 (1)	Titulaire du DES ou BEES2	Technique Nationale
U17	National U17 (2)	Titulaire du BEF	Technique Régionale
U16	Régional 1	Titulaire du BMF	Technique Régionale
U16	Régional 2	Titulaire du CFF3 ou CFF2 ou DF COACH JEUNES	Educateur Fédéral
U15	Régional 1	Titulaire du CFF2 ou DF COACH JEUNES	Educateur Fédéral
U15	Régional 2	Titulaire du CFF2 ou DF COACH JEUNES	Educateur Fédéral
U14	Régional 1	Titulaire du CFF2 ou DF COACH JEUNES	Educateur Fédéral
U14 R2	Régional 2	Titulaire du CFF2 ou DF COACH JEUNES	Educateur Fédéral

Article 9 – Tableau Général des obligations des clubs – Compétitions féminines

CATEGORIE	NIVEAU	OBLIGATION MIN	LICENCE DELIVREE
Seniors F	Division 1	Titulaire du DES ou BEES2	Technique Nationale
Seniors F	Division 2	Titulaire du BEF	Technique Régionale
Seniors F	Division 3	Titulaire BMF	Technique Régionale
Seniors F	Régional 1	Titulaire du CFF3 ou DF COACH SENIORS	Educateur Fédéral
Seniors F	Régional 2	Titulaire d'un module de formation (U9 à seniors) ou CFI SENIORS	Educateur Fédéral
U19 F	National U19 F	Titulaire du BEF	Technique Régionale
U18 F	Régional	Titulaire d'un module de formation (U9 à seniors) ou CFI U14/U19	Educateur Fédéral
U15 F	Régional	Titulaire d'un module de formation (U9 à seniors) ou CFI U14/U19	Educateur Fédéral

Article 9 – Tableau Général des obligations des clubs – Compétitions futsal

CATEGORIE	NIVEAU	OBLIGATION MIN	LICENCE DELIVREE
Seniors	Division 1	Titulaire du CFP	Technique Nationale
Seniors	Division 2	Titulaire du CFP	Technique Nationale
Seniors	Régional 1	Titulaire du CFFB ou CFI FUTSAL CERTIFIE	Educateur Fédéral

Glossaire alphabétique

BEES1	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1 ^{er} degré, mention Football
BEES2	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 2 ^{ème} degré, mention Football
BEF	Brevet d'Entraîneur de Football
BEFF	Brevet d'Entraîneur Formateur de Football
BEPF	Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football
BMF	Brevet de Moniteur de Football
CEGB	Certificat d'Entraîneur de Gardiens de But
CEGB Niveau 1	Certificat d'Entraîneur Gardiens de But Niveau 1
CEO	Certificat d'Entraîneur – Optimisation de la Performance « aspects mentaux »
CEPP	Certificat d'Entraîneur Préparateur Physique

CFBS	Certificat Fédéral de Beach Soccer
CFCT	Certificat Fédéral de Conseiller Technique
CFF1	Certificat Fédéral 1
CFF2	Certificat Fédéral 2
CFF3	Certificat Fédéral 3
CFF4	Certificat Fédéral 4
CFGB	Certificat Fédéral de Gardien de But
CFFB	Certificat Fédéral Futsal Base
CFBS	Certificat Fédéral de Beach Soccer
CFI Seniors	Certificat Fédéral Initiateur Seniors
CFI U14-U19	Certificat Fédéral Initiateur U14-U19
CFI U10-U13	Certificat Fédéral Initiateur U10-U13
CFI U6-U9	Certificat Fédéral Initiateur U6-U9
CFI Projet Club	Certificat Fédéral Initiateur Projet Club
CFI Beach Soccer	Certificat Fédéral Initiateur Beach Soccer
CFI Gardien de But	Certificat Fédéral Initiateur Gardien de But
CFI Préparateur Physique	Certificat Fédéral Initiateur Préparateur Physique
CFI Futsal	Certificat Fédéral Initiateur CFI Futsal
DF Responsable Ecole de Football	Diplôme Fédéral Responsable Ecole de Football
DF Coach Jeunes	Diplôme Fédéral Coach Jeunes
DF Coach Seniors	Diplôme Fédéral Coach Seniors

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

Origine : Commission Régionale Administration des Compétitions

Exposé des motifs :

Un groupe de travail dédié aux compétitions seniors masculines a été mis en place afin de renforcer le niveau de nos championnats régionaux seniors.

Pour engager rapidement cette dynamique, la Commission propose, dans un premier temps, de supprimer l'accession des meilleurs deuxièmes dans nos championnats régionaux seniors.

Actuellement, à l'issue de chaque saison, accèdent en plus des clubs premiers de leur groupe :

- ❖ Les deux meilleurs deuxièmes (sur quatre) du championnat Régional 2 ;
- ❖ Les quatre meilleurs deuxièmes (sur huit) du championnat Régional 3.

Cette mesure vise à éléver le niveau des compétitions en évitant la relégation de clubs classés 7^e ou 8^e de leur groupe au profit de clubs terminant deuxièmes dans un championnat de niveau inférieur.

En effet, il a été constaté un écart significatif entre le niveau des clubs relégables de Régional 1 (7^e ou 8^e) et celui des meilleurs deuxièmes de Régional 2.

L'objectif de la Commission est de créer un environnement compétitif favorable au développement et à la progression des clubs.

Avis du Comité de Direction : Favorable

Date d'effet : le nouveau texte s'appliquera à la fin de la saison 2026-2027 pour l'établissement des classements et la composition des championnats de la saison 2027-2028.

Ancien texte	Nouveau texte proposé
<p>Article 6 – Championnat seniors régional 2</p> <p>1. Accèdent au Championnat Régional 1, la saison suivante, 6 équipes, éligibles à la montée en Régional 1, ayant obtenu le meilleur classement dans leurs groupes respectifs de Régional 2 : - les 4 équipes vainqueurs de chacun des 4 groupes du Championnat Régional 2 ; - les 2 meilleures des 4 équipes classées à la deuxième place, départagées dans les conditions déterminées à l'Annexe 9 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes » aux Règlements Généraux de la L.F.N.</p>	<p>Article 6 – Championnat seniors régional 2</p> <p>1. Accèdent au Championnat Régional 1, la saison suivante, 6 équipes, éligibles à la montée en Régional 1, ayant obtenu le meilleur classement dans leurs groupes respectifs de Régional 2 : - les 4 équipes vainqueurs de chacun des 4 groupes du Championnat Régional 2 ; - les 2 meilleures des 4 équipes classées à la deuxième place, départagées dans les conditions déterminées à l'Annexe 9 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes » aux Règlements Généraux de la L.F.N.</p> <p>1. Accèdent en championnat Régional 1 saison N+1 les équipes, éligibles à la montée en Régional 1, ayant obtenu le meilleur classement dans leurs groupes respectifs de Régional 2 au terme de la saison N conformément aux dispositions de l'annexe 9 aux règlements généraux de la L.F.N.</p> <p>Si le 1er ne peut accéder, le 2ème de ce groupe accède puis le 3ème de ce groupe et ainsi de suite sans toutefois que le dernier du groupe ne puisse accéder. Soit une montée par groupe à minima.</p>

<p>Article 6 – Championnat seniors régional 3</p> <p>1. Accèdent au Championnat Régional 2, la saison suivante, 12 équipes, éligibles à la montée en Régional 2, ayant obtenu le meilleur classement dans leurs groupes respectifs de Régional 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 8 équipes vainqueurs de chacun des 8 groupes du Championnat Régional 3 ; - les 4 meilleures des 8 équipes classées à la deuxième place, départagées dans les conditions déterminées à l'Annexe 9 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes » aux Règlements Généraux de la L.F.N. 	<p>Article 6 – Championnat seniors régional 3</p> <p>1. Accèdent au Championnat Régional 2, la saison suivante, 12 équipes, éligibles à la montée en Régional 2, ayant obtenu le meilleur classement dans leurs groupes respectifs de Régional 3 :</p> <p>les 8 équipes vainqueurs de chacun des 8 groupes du Championnat Régional 3 ;</p> <p>les 4 meilleures des 8 équipes classées à la deuxième place, départagées dans les conditions déterminées à l'Annexe 9 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes » aux Règlements Généraux de la L.F.N.</p> <p>1. Accèdent en championnat Régional 2 saison N+1 les équipes, éligibles à la montée en Régional 2, ayant obtenu le meilleur classement dans leurs groupes respectifs de Régional 3 au terme de la saison N conformément aux dispositions de l'annexe 9 aux règlements généraux de la L.F.N.</p> <p>Si le 1er ne peut accéder, le 2ème de ce groupe accède puis le 3ème de ce groupe et ainsi de suite sans toutefois que le dernier du groupe ne puisse accéder. Soit une montée par groupe à minima.</p>
--	---